Ville-Marie
Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mercredi 4 octobre 2017 à 19 h 800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Steve Shanahan, conseiller du district de Peter-McGill
Mme Valérie Plante, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Bergeron, conseiller du district de Saint-Jacques
Me Karine Boivin-Roy, conseillère désignée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller désigné

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Dufort, directeur général adjoint
Me Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
Mme Corinne Andrieu, directrice d'arrondissement adjointe et directrice des Services administratifs et du Greffe
M. Guy Charbonneau, directeur des Travaux publics
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture des Sports des Loisirs et du développement social
M. Marc Labelle, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises
M. Simon Durocher, inspecteur du poste 22 du Service de police

---

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 01. Il souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 48, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 01

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 2201 à 2241, rue Lespérance : Aucune intervention
- 1188, rue Saint-Antoine Ouest - Projet Tour des Canadiens 3 : Aucune intervention

---

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1315, boulevard de Maisonneuve Est : Aucune intervention

CA17 240510

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2017 en ajoutant le point suivant :

20.20 Accorder un contrat, d'une durée de 37 mois, de 1 187 044,54 $ à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté des îlots Bonaventure et autoriser une dépense maximale de 1 187 044,54 $ (appel d'offres public 17-16360 - 2 soumissionnaires)

Adoptée à l'unanimité.

10.04

CA17 240511

Période de questions du public

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;
Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1172701008

10.05 - Période de questions du public

<u>Nom du demandeur et objet de la question</u>

Monsieur Philips Chu
- YMCA

Monsieur Lucien Landry
- Budget développement social

Madame Wanda Luz
- Sécurité

Monsieur Sofiane Cloutier
- Exposition de drapeaux sur la rue Sherbrooke

Monsieur Émilio Alvarez
- Complexe Bourbon

Monsieur Nicolas Bourgois
- Complexe Bourbon

Monsieur Gaétan Auger
- Projet Sax

Madame Solange Baril
- Mobilier urbain

Monsieur Paul Fortin
- Sécurité

Madame Mireille Goulet
- Contrôle animal

CA17 240512

Période de questions du public - prolongation

Attendu qu'à 20 h 05, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 35.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1172701008

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Michel Benoît
- Fêtes du 375e

Monsieur Sébastien Longtin
- Permis de transformation

Monsieur Robert Hajaly
- Siège social d'Amazon

- Parc Rutherford

Madame Solange Debrat
- Contrôle animal

Monsieur Charles Shefler
- Toxicomanie

CA17 240513

Période de questions du public - prolongation

Attendu qu'à 20 h 35, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 21 h 22.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1172701008

Nom du demandeur et objet de la question

M. Réal Carbonneau
- Règlementation

Monsieur Mathieu Pajot
- Logement social

Madame Thérèse Bouchez
- Sécurité publique

Madame Anik Landry
- Stationnement terrain vacant

Monsieur Cédric Noel
- Trottoirs

Madame Lise Béland
- Remerciements et demandes

- -

Le maire déclare la période de questions du public terminée à 21 h 22. Des 27 personnes inscrites 21 ont été entendues.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

L'intervention de la conseillère Valérie Plante a trait à la Gouvernance de Ville-Marie.

L'intervention du conseiller Steve Shanahan a trait à la Gouvernance de Ville-Marie.

CA17 240514

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240515

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 septembre 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1170858003

CA17 240516

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1170858002

CA17 240517

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 27 septembre 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 27 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1170858004

CA17 240518

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 28 septembre 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 28 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1170858005

–

CA17 240519

Adopter le Plan local de développement durable 2017-2020 de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'adopter le Plan local de développement durable 2017-2020 de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1170141007

CA17 240520

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

De réunir pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240521

Approuver la convention avec Spectre de rue dans le cadre du programme TAPAJ pour reconduire le projet de réinsertion sociale et professionnelle - déneigement hiver 2017-2018 et accorder une contribution maximale de 6 000 $

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention avec Spectre de rue dans le cadre du Programme TAPAJ pour la reconduction du projet de déneigement pour personnes à mobilité réduite qui se déroulera au cours de l'hiver 2017-2018;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 000 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1176890012

CA17 240522

Approuver la convention, se terminant le 31 octobre 2018, avec la Clinique Droits Devant pour la réalisation d'activités d'aide et de conseils dans la sphère juridique pour les personnes en situation d'itinérance ou en réinsertion sociale ainsi que pour l'organisation d'une tournée de sensibilisation aux enjeux de cohabitation et accorder une contribution de 15 000 $

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention, se terminant le 31 octobre 2018, avec la Clinique Droits Devant pour la réalisation d'activités d'aide et de conseils dans la sphère juridique pour les personnes en situation d'itinérance ou en réinsertion sociale et pour l'organisation d'une tournée de sensibilisation aux enjeux de cohabitation;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 15 000 $;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1175179007

CA17 240523

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 780 $

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 480 $ à Sans Oublier le Sourire;
- 100 $ à l'Écomusée du fier monde;
- 200 $ à la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud;

D'imputer cette dépense totale de 780 $ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1173105007

CA17 240524

Prolonger le contrat pour une année supplémentaire, soit 2017-2018, avec 17 8001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour l'entretien hivernal de l'Esplanade du Champs de Mars et autoriser une dépense maximale de 22 995 $

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA16 240541 adoptée lors de sa séance du 8 novembre 2016, accordé un contrat de 22 995 $ pour l'entretien de l'Esplanade du Champs de Mars à 17 8001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour l'entretien hivernale pour la saison 2016-2017 (appel d'offres public 16-15621 - 7 soumissionnaires);

Attendu que la clause 9 des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres 16-15621 prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une période d'une année pour un maximum de deux prolongations :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

De prolonger pour une période d'un an, soit pour la saison 2017-2018, le contrat avec 17 8001 Canada inc. (Groupe Nicky), au montant de 22 995 $, pour l'entretien hivernal de l'Esplanade du Champs de Mars;

D'autoriser une dépense maximale de 22 995 $;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1166890030

CA17 240525

Autoriser une affectation de surplus de 450 000 $ pour les années 2018, 2019 et 2020 pour la réalisation des projets de verdissement dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'affecter un montant total de 450 000 $ des surplus de l'arrondissement pour la réalisation de projets de verdissement dans l'arrondissement de Ville-Marie pour les années 2018 à 2020;

D'imputer ce montant conformément à l'intervention financière inscrite au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1174405004

CA17 240526

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart pour les programmes « Accueil et surveillance », « Camp de jour », « Activités de sports et de loisirs » et « Gestion et opération d'installations aquatiques » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 663 748 $

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart, se terminant le 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Accueil et surveillance », « Camp de jour », « Activités de sports et de loisirs » et « Gestion et opération d'installations aquatiques »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution maximale de 663 748 $ pour l'année 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1175038005

CA17 240527

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud pour les programmes « Accueil, surveillance et entretien sanitaire, Camp de jour », « Programmation d'activités de sports et de loisirs, Club sportif, Gestion et opération d'installations aquatiques » et « Génération jeunesse » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 860 418 $

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud pour les programmes « Accueil, surveillance et entretien sanitaire, Camp de jour », « Programmation d'activités de sports et de loisirs, Club sportif, Gestion et opération d'installations aquatiques » et « Génération jeunesse »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution maximale de 860 418 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1175038006

CA17 240528

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec le Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal, pour le programme « Accueil et Surveillance » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 34 480 $

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention, pour l'année 2018, avec le Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal, pour le programme « Accueil et Surveillance »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 34 480 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1175377002

CA17 240529

Prolonger le contrat avec 9176-7277 Québec inc. (F.A.S.R.S. GO CUBE), pour une durée de 12 mois allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage, la fumigation et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou de procédures d'évictions de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 118 731,81 $

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA14 240692 adoptée lors de sa du 9 décembre 2014, accordé un contrat de 356 195,41 $ à 9176-7277 Québec inc. (F.A.S.R.S. GO CUBE) pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage, la fumigation et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou de procédures d'évictions de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour une durée de 3 ans (appel d'offres public 14-13983 - 3 soumissionnaires);
Attendu que la clause 5 des clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres 14-13983 prévoit la possibilité de prolonger le contrat, pour une période d'une année pour un maximum de deux prolongations :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

De prolonger pour une période additionnelle de un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2018, le contrat avec 9176-7277 Québec inc. (F.A.S.R.A. GO CUBE), au montant de 118 731,81 $, pour l'enlèvement, le transport, la fumigation et la destruction des objets et effets mobiliers sur la voie publique lors de saisies ou de procédures d'évictions de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser une dépense maximale de 118 731,81 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 CTA1146442005

CA17 240530

Accorder un contrat de 1 575 943,94 $ à Axe Construction inc. pour les travaux relatifs à la réfection du mur de maçonnerie ainsi qu'à la rénovation du chalet du parc Percy-Walters et autoriser une dépense maximale de 1 733 538,33 $ (appel d'offres public VMP-17-039 - 5 soumissionnaires)

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense maximale de 1 733 538,33 $ pour les travaux relatifs à la réfection du mur de maçonnerie et la rénovation du chalet du parc Percy-Walters (appel d'offres public VMP-17-039 - 5 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit pour un prix total de 1 575 943,94 $, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1175965005

CA17 240531

Période de questions du public - prolongation

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

De réunir pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240532

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour l'année 2017, avec L'Auguste Théâtre pour le Festival Noël dans le Parc Émilie-Gamelin et accorder une contribution de 90 000 $

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention, pour l'année 2017, avec L'Auguste Théâtre pour le Festival Noël dans le Parc Émilie-Gamelin;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 90 000 $;

D'affecter un montant de 90 000 $ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1171211002

CA17 240533

Accorder un contrat de 3 560 473,00 $ à Corporation de construction Germano pour la reconstruction et la mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du parc Olivier-Robert et autoriser une dépense maximale de 3 715 276,86 $ - (appel d'offres public 5931 - 5 soumissionnaires)

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense maximale de 3 715 276,86 $ pour la reconstruction et la mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du parc Olivier-Robert - (appel d'offres public 5931 - 5 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Corporation de construction Germano, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit pour un prix total de 3 560 473,00 $ taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

– –

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

– –

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1174362001

CA17 240534

Approuver la convention avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie, pour l'année 2018, pour divers programmes et accorder une contribution totale de 96 816 $

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention, pour l'année 2018, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie, pour divers programmes;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 96 816 $, pour l'année 2018, dont un montant de 36 230 $ sera remboursé par le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, pour dépenses d'entretien sanitaire;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1175377003

CA17 240535

Autoriser la signature d'une entente sur les infrastructures entre Devimco Développement inc. et la Ville de Montréal pour le projet d'usage mixte du site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants et autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer le protocole d'entente sur les infrastructures

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser la signature d'une entente sur les infrastructures entre Devimco Développement inc. et la Ville de Montréal pour le projet mixte du site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants;

D’autoriser le secrétaire d’arrondissement à signer le protocole d’entente sur les infrastructures.

Adoptée à la majorité.

Dissidence : Valérie Plante

20.14 1170093004

CA17 240536

Approuver le projet de bail avec renonciation au droit de l'accession par lequel la Ville de Montréal loue de la JTI-Macdonald Corp., à coût nul, pour une période se terminant le 17 mars 2041, des terrains situés du côté Nord de la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, connus et désignés comme étant deux parties du lot 1 425 280 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer le projet de bail

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver le projet de bail avec renonciation au droit de l'accession par lequel la Ville de Montréal loue de la JTI-Macdonald Corp., à coût nul, pour une période se terminant le 17 mars 2041, des terrains situés du côté Nord de la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, connus et désignés comme étant deux parties du lot 1 425 280 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit projet de bail.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1176486001

CA17 240537

Accorder un contrat de 94 446,21 $ à Turbocristal inc. pour la fourniture de deux canons à neige de type enneigeurs-ventilateurs et autoriser une dépense maximale de 94 446,21 $ - (appel d'offres 17-16401- 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense maximale de 94 446,21 $ pour l'achat de deux canons à neige de type enneigeurs-ventilateurs (appel d'offres public 17-16401 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Turbocristal inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 94 446,21 $, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1175876006

CA17 240538

Autoriser une affectation de surplus temporaire de 1 531 843,16 $, accorder un contrat de 1 918 885,04 $ à Les entreprises Ventec inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du parc Walter-Stewart - Phase II dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 2 006 107,08 $ (appel d'offres public VMP-17-038 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense maximale de 2 006 1047,08 $ afin de réaliser la seconde phase des travaux d'aménagement du parc Walter-Stewart, formé du lot 1 425 280 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-17-038 – 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Les entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total de 1 918 885,04 $, taxes incluses, conformément aux cahier de charges;

D'affecter temporairement un montant de 1 531 843,16 $ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1170093008

CA17 240539

Accorder un contrat de 95 613,21 $ à Procova inc. pour les travaux relatifs à la mise en valeur du bâtiment de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac et autoriser une dépense maximale de 227 834,46 $ (appel d'offres public VMP-17-040 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense maximale de 227 834,46 $ pour les travaux relatifs à la mise en valeur du bâtiment de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac (appel d'offres public VMP-17-040, 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 95 613,21 $, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1175965004

CA17 240540

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc., se terminant le 31 décembre 2019 et accorder une contribution de 1 000 000 $ pour les travaux d'agrandissement des locaux du Centre situé au 2093, rue de la Visitation

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention, se terminant au plus tard le 31 décembre 2019, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour les travaux d'agrandissement des locaux du centre situé au 2093, rue de la Visitation;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 1 000 000 $;

D'affecter une somme de 1 000 000 $ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense ;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

– –

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

– –

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1171211001

CA17 240541

Accorder un contrat, d'une durée de 37 mois, de 1 187 044,54 $ à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté des îlots Bonaventure et autoriser une dépense maximale de 1 187 044,54 $ (appel d'offres public 17-16360 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense maximale de 1 187 044,54 $ pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté des îlots Bonaventure. (appel d'offres public 17-16360 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat d'une durée de 37 mois à 178001 Canada inc. Groupe Nicky, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 187 044,54 $, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1176071007

CA17 240542

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir pour étude et adoption, les articles 30.01 et 30.02.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240543

Autoriser une affectation de surplus totale de 750 000 $ pour la réalisation du programme « Propreté 2018-2020 »

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'approuver l'affectation d'un montant de 750 000 $ provenant des surplus de l'arrondissement pour la réalisation du programme « Propreté 2018-2020 »;

D'imputer ce montant conformément à l'intervention financière inscrite au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1170141006

CA17 240544

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 août 2017

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 août 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1170141005

CA17 240545

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir pour étude et adoption, les articles 40.01 et 40.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240546

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant la démolition du bâtiment situé aux 1560-1582, rue Sainte-Catherine Est ainsi que la construction et l'occupation d'un édifice sur le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, De Champlain, Gareau et Alexandre-DeSève (Complexe Le Bourbon)- Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2017;
Attendu qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, des demandes signées par au moins 12 personnes intéressées ont été reçues, celle-ci entraînant pour les zones visées 0053 et 0070 la tenue d'un registre que 119 personnes habiles à voter devront signer pour donner lieu, le cas échéant, à la tenue d'un référendum :

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

1) D'accorder, pour le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, De Champlain, Gareau et Alexandre-DeSève, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
   a) de déroger au Règlement autorisant certains travaux de modification ainsi que l'occupation, à des fins commerciales, des bâtiments situés aux 1550 à 1592, rue Sainte-Catherine Est et aux 1309 à 1319, rue Alexandre-DeSève (95-220) et au Règlement modifiant le règlement autorisant certains travaux de modification ainsi que l'occupation, à des fins commerciales, des bâtiments situés aux 1550 à 1592, rue Sainte-Catherine Est et aux 1309 à 1319, rue Alexandre-DeSève (99-160);
   b) d'abroger la résolution CA03 240192 autorisant l'agrandissement des bâtiments situés aux 1550-1592, rue Sainte-Catherine Est et aux 1309-1319 rue Alexandre-de-Sève;
   c) de déroger notamment aux articles 9, 10, 43, 134, 391, 582 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
   d) de démolir les 4 bâtiments situés aux 1560 à 1592, rue Sainte-Catherine Est;
   e) d'ériger et d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés 40 à 46 et 50 à 55, réalisés par l'Atelier Christian Thiffault et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 1er juin 2017;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
   a) l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
   b) les deux premiers étages ne peuvent pas être occupés à des fins résidentielles;
   c) le niveau situé immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée ne peut pas être occupé que par un usage « activité communautaire ou socioculturelle »;

d) sur la rue Sainte-Catherine, les balcons ne doivent pas faire saillie de plus de 0,5 m par rapport au plan principal de façade;
e) la demande de permis de démolition doit être accompagnée d'une lettre de garantie bancaire irrévocable d'un montant de 578 460 $; celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction du projet soient complétés; advenant que ces travaux ne soient pas réalisés dans un délai de 60 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;
f) la composition architecturale de l'édifice doit être substantiellement conforme aux plans mentionnés précédemment;
g) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
   i) la composition architecturale doit exprimer la hiérarchie de la trame urbaine, notamment en accordant une prédominance à la façade sur la rue Sainte-Catherine tant en matière de qualité des matériaux que des détails architecturaux;
   ii) le traitement architectural de l'enveloppe du bâtiment doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement et aux ouvertures;
   iii) les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale;
   iv) les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés;
   v) la présence d'une couverture végétale dans les espaces disponibles doit être assurée;
   vi) une attention à la conservation d'énergie doit être accordée dans la conception du bâtiment;
   vii) les matériaux de couleur cuivrée ou dorée doivent avoir un fini naturel;

3) De fixer un délai de 60 mois pour débuter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à la majorité.

Dissidence : Valérie Plante

40.01 1160867002

CA17 240547

Adopter une résolution autorisant l'implantation d'un complexe immobilier sur le site composé des lots 1 179 716, 1 179 717, 1 179 718, 1 179 719 et 1 288 617, situés du côté sud de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue Gauvin, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 12 septembre 2017 et l'a soumis à une consultation publique le 27 septembre 2017 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

1) D'accorder, pour les lots 1 179 716, 1 179 717, 1 179 718, 1 179 719 et 1 288 617, situés du côté sud de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue Gauvin, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation:
   a) de démolir l'édifice sis au 620, rue Saint-Jacques;
   b) d'ériger un complexe immobilier conformément aux plans numérotés 5, 10 à 34, 38, 39, 41 et 43, réalisés par Neuf architectes et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie le 30 août 2017;
   c) de déroger au troisième tiret du premier paragraphe de la résolution CA12 240587

2) De soumettre les demandes de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au règlement, ainsi qu'à la résolution CA12 240587, les critères additionnels suivants s'appliquent :
   - le traitement architectural extérieur doit privilégier l'unité et la simplicité;
   - le choix du verre pour les ouvertures de l'édifice doit privilégier la transparence;
   - le choix des matériaux de l'enveloppe extérieure doit privilégier la pierre grise naturelle à proximité du sol et un béton préfabriqué en continuité avec cette pierre quant à la couleur et la texture;

3) D'accompagner la demande de permis de démolition visée au sous-paragraphe a) du paragraphe 1 d'une lettre de garantie bancaire irrévocable de 400 000 $, laquelle doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que la construction de la structure du dixième étage du projet visé au sous-paragraphe b) du paragraphe 1 soit complétée; advenant que cette construction ne soit pas réalisée dans un délai de 36 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;

4) De fixer un délai de 60 mois pour débuter les travaux visés par la présente résolution, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1170867005

CA17 240548

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2017, 7e partie C)

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 548 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 192 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 501 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 109 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 104 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1171204002

CA17 240549

Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 65 espaces de stationnement tarifés à divers endroits de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

De retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), les 65 espaces de stationnement tarifés suivants :

- Rue Aylmer, au Nord de la rue Sainte-Catherine : F723, F724 et F725;
- Rue Belmont, à l'Ouest de l'avenue Union : K188, K189 et K190;
- Rue Bishop, au Sud de la rue Sainte-Catherine : C786 et C787;
- Rue Cathcart, à l'Est du boulevard Robert-Bourassa : F374 et F375;
- Rue Christin, à l'Ouest de la rue Saint-Denis : Q461, Q462, Q463 et Q464;
- Rue de la Cathédrale, au Sud du boulevard René-Lévesque : J729, J730 et J731;
- Rue De La Gauchetière, à l'Est de la rue De Bleury : N229 et N230;
- Rue De La Gauchetière, à l'Ouest du boulevard Robert-Bourassa : K237, K238 et K239;
- Rue Drummond, au Sud du boulevard René-Lévesque : J576, J577 et J578 ;
- Rue Labelle, au Sud de la rue Sainte-Catherine : Q749 et Q750;
- Rue Mansfield, au Sud du boulevard De Maisonneuve : F493 et F494;
- Rue Mayor, à l'Ouest de la rue De Bleury : F222, F223 et F224;
- Rue Metcalfe, au Sud de la rue Sherbrooke : E565, E566 et E567;
- Rue Peel, au Nord de la rue Notre-Dame : L433 et L434;
- Rue Queen, au Nord de la rue Wellington : L793, L794 et L795;
- Rue Saint-Alexandre, au Sud de la rue Sainte-Catherine : F840, F841 et F842;
- Rue Saint-Antoine, à l'est de la rue Saint-François-Xavier : P128 et P129;
- Rue Saint-Gabriel, au Nord de la rue Sainte-Thérèse : P882 et P883;
- Rue Sainte-Hélène, au Sud de la rue Notre-Dame : M810, M811 et M812;
- Rue Saint-Louis, à l'Est de la rue Gosford : Q154 et Q155 :
- Rue Saint-Paul, à l'Ouest de la rue McGill : M509, M510 et M511;
- Rue Saint-Sulpice, au Nord de la rue De Brésoles : P760 et P761;
- Rue Sanguinet, au Sud de la rue Émery : G640 et G659;
- Rue Stanley, au Nord de la rue Cypress : D884, D885 et D886;
- Rue Stanley, au Sud du boulevard De Maisonneuve : D478, D479 et D481.

Adoptée à la majorité.

Dissidence : Valérie Plante

40.04 1175353013

CA17 240550

Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs de permis pour l'année 2018

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7-1, article 40), l'ordonnance, E-7.1, o. 53 fixant :

- la période au cours de laquelle peuvent être présentées les demandes de permis d'artistes ou d'artisans pour la saison 2018, soit du 23 au 27 octobre 2017;

- la date, l'heure et le lieu des séances d'attribution des emplacements pour la saison 2018 soit le 23 novembre 2017 pour les artistes et le 21 mars 2018 pour les artisans;

- les dates d'émission des permis pour la saison 2018 soit du 1er janvier au 28 février 2018 pour les artistes et du 9 au 20 avril 2018 pour les artisans.

Toutes les activités en lien avec ces demandes seront tenues au bureau d'arrondissement situé au 17e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, à l'exception des séances d'attribution des emplacements qui se tiendront à la salle du conseil de l'arrondissement au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1174680001

CA17 240551

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment d'une hauteur variant de 9 à 10,5 mètres, dans un secteur où la hauteur minimale autorisée est de 11 mètres, pour le bâtiment situé au 1188, rue Saint-Antoine Ouest - Projet Tour des Canadiens 3

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 1188, rue Saint-Antoine Ouest - Projet Tour des Canadiens 3, une dérogation permettant la construction d'un bâtiment d'une hauteur variant de 9 à 10,5 mètres, dans un secteur où la hauteur minimale autorisée est de 11 mètres, et ce, en dérogation à l'article 10 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1177303013

CA17 240552

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), d'exercer l'usage « bâtiment abritant 1 à 8 logements » pour l'aménagement de 2 logements au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1315, boulevard de Maisonneuve Est

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément au paragraphe 8° de l'article 136 de ce règlement, l'usage « bâtiment abritant 1 à 8 logements » pour l'aménagement de 2 logements au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment portant le numéro 1315, boulevard de Maisonneuve Est;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- Fournir un plan de verdissement de la cour avant qui devra être joint à la demande de permis de transformation.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1174869008

CA17 240553

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 8e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 8e partie, A) et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 549 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, par. 8), l'ordonnance C-4.1, o. 197 permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 502 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, pour chaque événement identifié;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 105 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1173105006

CA17 240554

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement au mode d'implantation et à l'aménagement d'aires de stationnement pour les bâtiments projetés sur le lot 3 361 068 du cadastre du Québec (2201, 2211, 2221, 2231, 2241, rue Lespérance)

Il est proposé par Richard Bergeron

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'accorder pour le bâtiment projeté sur le lot 3 361 068 du cadastre du Québec (2201,2211,2221,2231,2241, rue Lespérance), en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant un mode d'implantation jumelé du bâtiment projeté (E) alors que le mode contigu est exigé et un aménagement d'aires de stationnement de 5 unités et plus qui ne respectent pas le dégagement minimal de 1,5 m sur tout son périmètre, et ce, en dérogation aux articles 56 et 631 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1174869009

Levée de la séance

Le maire indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 22 novembre 2017 à 19 heures, à la salle du conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, il déclare la séance close à 21 h 49.

70.01

Valérie Plante
Mairesse

Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA17 240559
lors de la séance du conseil tenue le 22 novembre 2017.